



SCI et TVA location airbnb

Par alexhome137

Bonjour,

Je suis une conciergerie privée (micro entreprise), j'assure la gestion des locations sur les plateformes (booking et airbnb). Un de mes client est une SCI, je facture ma commission en HT de par mon statue. Les membres de la SCI se questionne sur le fait que je facture ma commission sur un montant TTC. Cette TVA payée par les clients airbnb et booking est collectée par les propriétaires ou les plateformes ? Les propriétaires doivent-ils déclarer et reverser cette TVA ?